

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Cinquantième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 mars 2004

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

BUDGET DE 2006-2008

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le projet de budget proposé pour 2006-2008 est joint en annexe au présent document. Sa présentation suit la démarche adoptée par certains accords multilatéraux sur l'environnement (Convention sur la diversité biologique, Convention sur la lutte contre la désertification) : il indique les estimations des ressources nécessaires pour fournir des services spécifiques. Cette présentation montre tous les montants alloués à chaque catégorie de services, y compris les coûts en personnel et en voyages ainsi que les dépenses générales de fonctionnement.
3. L'annexe 1 indique les montants requis pour 2006-2008 par catégorie de services. Le budget présente les postes suivants: Renforcement des capacités, Programmes d'appui aux activités, Documents et sessions, Direction exécutive et gestion, Assistance à l'application, Législations, lutte contre la fraude et respect de la Convention, Communication, Appui scientifique, et Location et frais afférents aux bureaux. Dans chaque catégorie de services, le Secrétariat a précisé les activités et les ressources requises pour leur application. Il est à noter que tout le personnel du Secrétariat contribue aux services autres que ceux liés à leur unité fonctionnelle. L'annexe 2 précise les catégories de services et indique les ressources dont chacune a besoin. Elle fournit aussi une comparaison entre le budget de 2003 et le budget proposé pour 2006-2008. L'annexe 3 présente la structure organisationnelle du Secrétariat et ses ressources en personnel.
4. Le total des ressources du programme requises pour 2006-2008, y compris les frais d'appui au programme, est estimé à 15.240.841 USD , ce qui donne un montant annuel moyen de 5.080.280 USD comparé au budget annuel moyen de 4.727.000 USD pour 2003-2005. Le budget reste assez modeste malgré la portée globale et le volume de travail de la Convention.
5. Le budget proposé pour 2006-2008 représente une augmentation de 7,5% par rapport au montant budgété pour 2003-2005. Il est à noter que le budget proposé ne reflète pas d'augmentation de l'effectif du personnel ni d'expansion du programme. Il vise à concilier les estimations de coûts de fonctionnement précédentes et les coûts effectifs. L'augmentation est requise pour les raisons suivantes:
 - a) L'augmentation des coûts de fonctionnement du Secrétariat représente 6,7% des 7,5% d'augmentation demandés. Les coûts en personnel pour 2003-2005 avaient été estimés sur la base des dépenses réelles faites en 2000-2002. Toutefois, cela implique la perte

de la marge de flexibilité permettant d'absorber les effets de l'inflation et les fluctuations des taux de change – deux éléments qui sont incorporés dans les coûts standard de l'ONU en personnel. Les dépenses réelles en personnel correspondent à présent aux coûts standard de l'ONU en personnel. Avec une meilleure gestion du programme et des finances de la Convention, 98,5% des fonds budgétés pour les coûts du Secrétariat et des sessions ont été dépensés en 2003 et le solde du fonds d'affectation spéciale CITES est maintenu à un niveau relativement bas. Le budget proposé est conçu de manière à faire face aux coûts récurrents en personnel dans la structure du Secrétariat approuvée par les Parties;

- b) Les besoins en augmentation, résultant de l'augmentation du coût des services pour organiser les sessions du Comité permanent, des Comités CITES et des activités menées par les fournisseurs de services externes tels que le PNUE-WCMC, représentent 0,8% des 7,5% d'augmentation demandés.
6. A sa 12^e session (Santiago, 2002), la Conférence des Parties n'a pas inclus dans son budget pour 2003-2005 la location des bureaux du Secrétariat ni les frais y afférents. Le Gouvernement suisse – gouvernement du pays hôte – a demandé au Secrétariat d'inclure la location de ses bureaux dans ses estimations budgétaires pour 2006-2008. Un montant supplémentaire de 452.000 USD serait requis pour 2006-2008 si les Parties décidaient de financer la location et les frais des bureaux du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale CITES. Ce montant représente une augmentation supplémentaire de 3,2% du montant budgété pour 2003-2005 (voir ci-dessus au point 4).
 7. Le Secrétariat prie le Comité permanent d'approuver la soumission du budget proposé pour 2006-2008 à la 13^e session de la Conférence des Parties.